

Délibération du Conseil municipal du 11 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 077-217702570-20230411-22_2023-DE



Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

04/04/2023

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeannine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Sébastien COSTARD – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Brigitte DA SILVA – M. Jean-Michel LEMSEN.

Pouvoirs : M. Jacques TOUPRY à M. Daniel SEVILLANO – Mme Auziria MENDES à M. Georges BACCON – Mme Ndeye DIA BRANDONE à M. Maxence GILLE – M. Cyril DEBOOSERE à M. Romain SEVILLANO.

Absents excusés : M. Pierre COURTIER - M. Olivier GANDAR - Mme Rafea LAOUADI – Mme Mélanie GENTILS – Mme Clarisse NOEL.

Mme Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 22 -2023

Objet : **TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que les accueils périscolaires matin et soir sont gérés directement par la Commune depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

Conformément à l'avis de la commission Affaires Scolaires, Périscolaire et Animations du 21 mars 2023, Monsieur le Maire indique que les tarifs proposés à la rentrée 2023 comporteront toujours deux tranches de quotients familiaux afin de s'adapter aux revenus des familles.

Considérant les frais de fonctionnement s'ajoutant à la fourniture d'un goûter pour l'accueil du soir, il est proposé les tarifs suivants :

Pour le matin (à partir de 7h et jusqu'à l'entrée en classe selon l'école)

- Tranche 1 : 2,70 €
- Tranche 2 : 3,20 €

Pour le soir (à partir de la sortie de classe selon les écoles et jusqu'à 19h)

- Tranche 1 : 4,20 €
- Tranche 2 : 4,70 €

Mise en place d'un tarif pour les enfants avec un P.A.I. sur le périscolaire du soir :

- Tranche 1 : 2,10 €
- Tranche 2 : 3,60 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

Vu la délibération 25-2019 sur la création du quotient familial,

Le Conseil municipal, décide, à la majorité des voix (18 voix pour et 4 voix contre) de fixer les tarifs des accueils périscolaires, à compter de la rentrée 2023 comme indiqué ci-dessus.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Christelle REMERE

